

Fiche d'information

CERTIFICATS NUMERIQUES LUXTRUST

Le Partenariat Chambre de Commerce-LuxTrust S.A.

Le 27 mars 2007, l'autorité de certification électronique LuxTrust S.A. a lancé la commercialisation de ses « certificats SSL/TLS » (Secure Socket Layer / Transport Layer Security) et ses « certificats Objet », permettant d'identifier et de sécuriser des serveurs et des applications en ligne.

La Chambre de Commerce assure le rôle d'autorité d'enregistrement en assurant la parfaite transaction entre les certificats GlobalSign qu'elle offre depuis plusieurs années déjà, et les certificats électroniques émis par LuxTrust S.A.

Constituée en novembre 2005, LuxTrust S.A. est le prestataire de services de certification électronique au Luxembourg créé par le gouvernement luxembourgeois et plusieurs acteurs majeurs du secteur privé (dont, entre autres, la Chambre de Commerce). LuxTrust S.A. développe et gère une infrastructure à clé publique qui couvre les besoins de l'ensemble de l'économie luxembourgeoise et du secteur public.

Les certificats électroniques émis par LuxTrust S.A. garantissent, d'un côté, l'authentification électronique de personnes et d'applications en ligne et, d'un autre côté, des communications et des transactions électroniques sûres et fiables. Ils permettent, par ailleurs, l'utilisation d'une signature électronique à valeur légale, ceci dans un environnement international dans lequel la vérification de la conformité des échanges représente une priorité incontournable. En effet, les risques d'usurpation d'identité, de phishing (technique utilisée par des fraudeurs pour obtenir des renseignements personnels des utilisateurs), de détournements et de modifications de documents, rendent la question de la sécurisation des échanges électroniques primordiale. Dans ce contexte, le rôle de « tiers de confiance » joué par LuxTrust S.A. prend toute son importance.

Fiche d'information

Certificats de Server

Les certificats SSL garantissent l'identité d'un serveur et permettent des échanges électroniques authentifiés et confidentiels.

- Certificat SSL, valide un an : 193,00 € (HTVA, 15 %) - 221,95 € (TTC)
- Certificat SSL, valide deux ans : 334,00 € (HTVA, 15 %) – 384,10 € (TTC)

Les certificats SSL d'une validité de 3 ans sont émis par LuxTrust : e-mail : easyssl@luxtrust.lu

La société ou l'institution qui fait la demande pour un certificat SSL/Objet LuxTrust, doit fournir à l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce, les documents suivants :

- le bon de commande dûment rempli, daté et signé par un ou plusieurs représentants de la société
- une copie recto-verso de la/des carte(s) d'identité du/des signataires pour la société et dûment signée(s) par ce/ces représentant(s)
- une copie actuelle des statuts de la société ou, à défaut, d'un document équivalent
- un extrait du registre de commerce récent (pas plus âgé que 6 mois)
- la preuve du pouvoir de signature des signataires

Certificats Objet

Les certificats Objet signent des logiciels ou applications et authentifient leur origine et leur intégrité.

- Certificat Objet, valide un an : 193,00 € (HTVA) - 221,95 € (TTC)
- Certificat Objet, valide deux ans : 334,00 € (HTVA) – 384,10 € (TTC)

Les demandes de certificats SSL et Objet se font à partir du site www.luxtrust.lu ou <http://orders.luxtrust.lu>

Les certificats Objet d'une validité de 3 ans sont émis par LuxTrust : e-mail : easyssl@luxtrust.lu

Fiche d'information

Pour de plus amples informations, contactez l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce, Mme Claudine Schlessler, par téléphone au 42 39 39-341 ou à l'adresse e-mail : luxtrust@cc.lu, ou bien consultez les sites www.luxtrust.lu et www.cc.lu

Fiche d'information

Cartes à puce « LuxTrust Smartcard PRO » et « LuxTrust Smartcard PRIVATE » v1.2

LuxTrust S.A. offre des cartes à puces (smartcards) dotées de deux certificats de niveau NCP+1 avec une durée de validité de 3 ans. L'un de ces certificats est réservé exclusivement aux signatures électroniques tandis que l'autre peut être utilisé pour tout autre type d'application comme par exemple pour une authentification.

Les cartes à puces LuxTrust sont toujours émises au nom d'une personne physique qui peut être soit une personne privée soit une personne mandatée par une entreprise (Smartcard PRO). Dans ce dernier cas, toute opération, voire toute signature électronique, est faite au nom et pour le compte de l'entreprise mandante.

Pour obtenir une carte à puce LuxTrust, le futur détenteur de la carte doit être identifié afin que LuxTrust puisse certifier son identité. Le détenteur doit fournir, d'une part, les informations à indiquer dans le certificat et, d'autre part, dans le cas d'un certificat professionnel, un mandat dûment signé de la part de l'entreprise mandante. Pour plus d'informations sur la commande : <http://orders.luxtrust.lu>.

Les certificats de la carte à puce sont conformes au « LuxTrust Certificate Practice Statement Summary »², à la « LuxTrust Certificate Policy for Normalised Certificates issued to Natural Persons »³ et respectent également le standard NCP+ (Extended Normalised Certificate Policy)¹ tel que défini par ETSI TS 102 0424.

Tarification⁵

Cartes à puces LuxTrust (privées et professionnelles) :

Durée de validité	Tarif standard*	
	Hors TVA	TTC 15%
3 ans	75,00 EUR	86,25

Fiche d'information

Signing Stick PRO et Signing Stick PRIVATE

Le Signing Stick LuxTrust a la forme d'une clé USB et est muni d'une puce qui contient deux "certificats électroniques" : un certificat réservé à l'identification du détenteur et à la sécurisation de ses communications électroniques, et un autre à la signature électronique.

Avec un Signing Stick LuxTrust, le détenteur peut s'authentifier avec un niveau de sécurité élevé et une grande mobilité dans les nombreuses applications publiques et privées en ligne qui ont recours aux services de LuxTrust. L'identification est très importante, pour donner l'assurance au correspondant que personne n'essaie d'abuser de son identité.

Le Signing Stick LuxTrust permet, par ailleurs, de signer électroniquement des transactions en ligne (e-mail, ...).

Le Signing Stick peut être utilisé dans les applications étatiques, dans les applications du secteur privé et les plateformes professionnelles qui supportent les produits LuxTrust, et dans les propres applications internes.

La puce dans le Signing Stick LuxTrust contient des certificats privés ou professionnels :

Les **certificats privés** n'indiquent que les coordonnées personnelles (noms, prénoms). Lorsqu'on utilise un certificat privé, dans une application pour s'authentifier ou pour apposer une signature électronique, on effectue cette opération en tant que personne privée.

Les **certificats professionnels** contiennent non seulement les noms et prénoms, mais aussi le nom de l'entreprise pour laquelle on travaille.

Fiche d'information

Il est important de savoir que les deux types de certificats ne contiennent pas les mêmes informations et ne peuvent donc pas être utilisés dans toutes les applications. Ainsi, par exemple, les applications étatiques, dans les relations avec les entreprises, demandent des « certificats professionnels ».

Le prix d'un Signing Stick PRO et d'un Signing Stick PRIVATE est de 86,25 € pour 3 ans (TTC).

Signing Server PRO et Signing Server PRIVATE

Ces certificats combinent un très haut niveau de sécurité à une portabilité très pratique, permettant aux détenteurs d'accéder aux applications en ligne, partout et à tout moment.

Cette solution permet de conserver la clé privée sur un serveur centralisé dans un environnement hautement sécurisé.

Token :

Le Token est un petit outil de la taille d'un porte-clé avec un écran LCD intégré qui génère un code d'accès spécifique et différent toutes les 30 secondes. Combiné à l'USER ID et au mot de passe personnel, ce code d'accès permet aux utilisateurs de s'authentifier dans une application en ligne.

Le prix du Token est de 34,50 € TTC pour une validité de 3 ans.